



Couple non marié séparé avec un enfant

Par **MLD29**, le **12/08/2008** à **17:52**

mon concubin et moi sommes séparés depuis octobre 2007. Nous avons un enfant de 6 ans. tout se passe bien. Mais nous voudrions tout de même qu'un juge fixe une pension. et que les droits de garde soient enregistrés. pour l'instant le papa ne participe pas aux frais de l'enfant. et il le prend le mardi soir+mercredi et un week end sur 2. nous voudrions juste être tous protégés en cas de litiges à venir. quelle est la démarche à suivre? puis-je y ajouter une clause en cas de décès (tutelle de ma soeur tout en laissant les droits au père) ? merci

Par **Marion2**, le **12/08/2008** à **19:19**

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales qui déterminera le montant de la pension, ainsi que le droit d'hébergement et de garde.
Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement